

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 MAI 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Indemnités de fonction
des maires délégués**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 mai 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur LEVEL, Madame PEUGNET, Monsieur SOLIGNAC, Madame MACE, Monsieur BATTISTELLI, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PETROVIC, Madame GUYARD, Monsieur VENUS, Madame AGUINET, Monsieur HAÏAT, Madame GOTTI, Monsieur JOUSSE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Madame de CIDRAC, Monsieur LEGUAY, Madame NASRI, Monsieur BASSINE, Madame ANDRE, Monsieur FOUCHET, Madame MEUNIER, Monsieur SAUDO, Madame BRELURUS, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame LESUEUR, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame de JACQUELOT, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur ALLAIRE, Madame SLEMPKES, Monsieur RICHARD, Madame RHONE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur GREVET, Madame FRABOULET, Monsieur BENTZ, Madame DECROIX

Avait donné procuration :

Madame BOUTIN à Madame de CIDRAC

Secrétaire de séance :

Madame GRANDPIERRE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200525-20-A-07b-DE
Date de télétransmission : 26/05/2020
Date de réception préfecture : 26/05/2020

N° DE DOSSIER : 20 A 07b

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES MAIRES DELEGUES

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'indemnité de fonction du maire délégué de Saint-Germain-en-Laye

Pour une ville dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, ce qui est le cas de la commune déléguée de Saint-Germain-en-Laye selon le dernier recensement, l'indemnité de fonction du maire peut atteindre 90 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En outre, l'indemnité de fonction du maire peut être majorée de 20 %, Saint-Germain-en-Laye étant une commune chef-lieu d'arrondissement.

Il est proposé de fixer le niveau d'indemnité de fonction du maire de la commune déléguée de Saint-Germain-en-Laye à 108 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'indemnité de fonction du maire délégué de Fourqueux

Pour une ville dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, ce qui est le cas de la commune déléguée de Fourqueux selon le dernier recensement, l'indemnité de fonction du maire peut atteindre 55 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé de fixer le niveau d'indemnité de fonction du maire délégué de la commune déléguée de Fourqueux à 52,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la présente délibération qui prend effet immédiatement.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur RICHARD, Madame RHONE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur GREVET, Madame FRABOULET, Monsieur BENTZ, Madame DECROIX s'abstenant,

APPROUVE l'ensemble des dispositions susmentionnées et fixe les indemnités des élus de la commune déléguée de Fourqueux selon le tableau annexé à la présente délibération. La présente délibération prend immédiatement effet.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Annexe 1 : Tableau des indemnités des élus

Commune déléguée de Fourqueux

ELUS	NOM	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire FPT
Maire	Monsieur Daniel LEVEL	52,5 %

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.